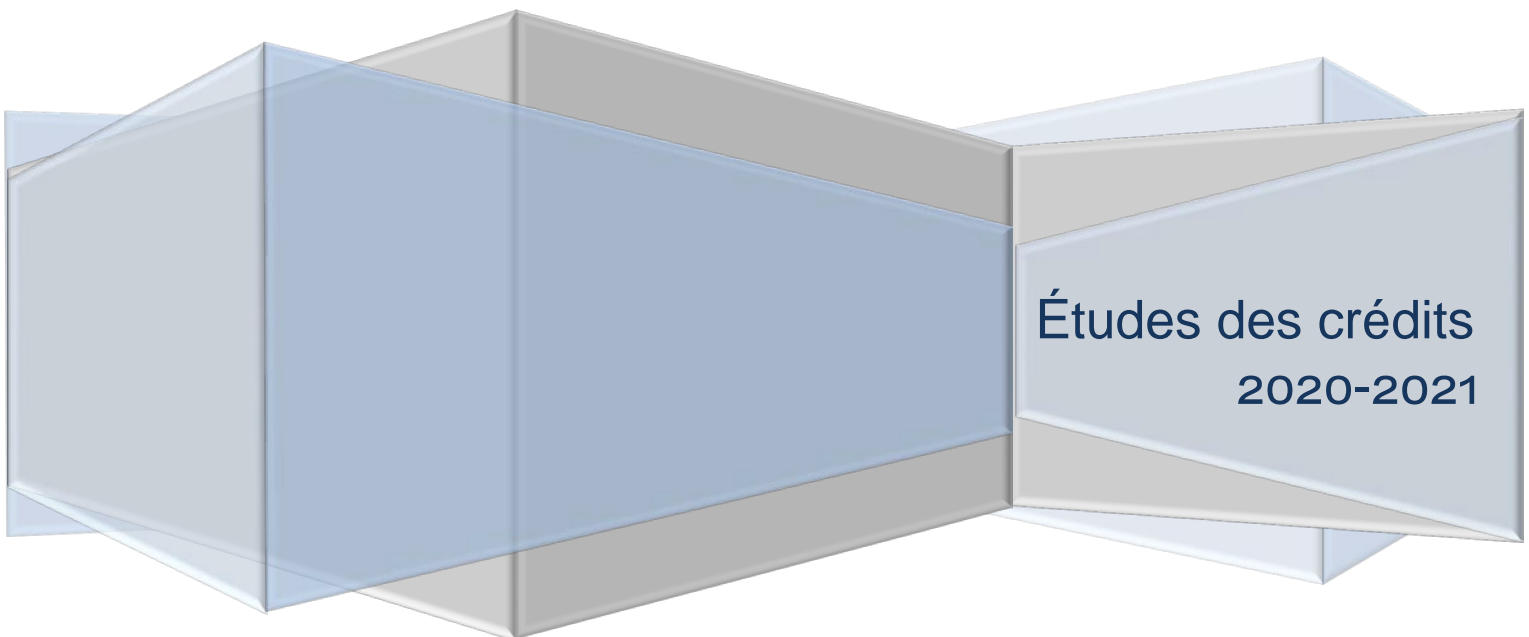


Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques

Réforme des institutions démocratiques Programme 6, élément 3



SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2019-2020 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, des députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés;
- j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts.

Aucune dépense pour des voyages hors Québec.

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

Les renseignements concernant les ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 18). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2019-2020 :

- a) les raisons du déplacement;
- b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- c) les coûts ventilés;
- d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Aucune dépense pour des voyages ou des déplacements en avion ou en hélicoptère.

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Aucune dépense en publicité.

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale*.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

4. Liste des dépenses de publicité effectuées spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.) en indiquant :
- la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021 ;
 - les noms des firmes de publicité retenues ;
 - la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
 - les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes ;
 - le but visé par chaque dépense ;

Lorsque le contrat est conclu par l'intermédiaire d'une firme de publicité, détailler les publicités effectuées sur Internet.

Aucune dépense en publicité sur Internet.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

5. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément:

Par cabinet ministériel

- les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- le but visé de chaque dépense;
- le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par le ministère ou l'organisme :

- les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- le but visé de chaque dépense;
- le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- le but visé de chaque dépense;
- le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse.

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- le but recherché par chaque dépense;
- le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Données par un professionnel ou une firme externe :

- les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
- le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- le but visé par chaque dépense;
- le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Aucune dépense.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

7. La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés en indiquant :
- les sommes dépensées pour l'exercice financier 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
 - le but visé par chaque dépense;
 - la nature de la formation;
 - les personnes ou la firme qui ont donné la formation;
 - les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.

Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant :
- les noms du professionnel ou de la firme;
 - les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - la date d'octroi du contrat;
 - le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - l'échéancier;
 - dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

Dépenses 2019-2020	Montants (\$)
Yvan Lamonde	23 000

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - la grille d'évaluation des soumissions;
 - la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Aucun appel d'offres public.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>.

10. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseil, etc.), fournir pour 2019-2020 :
- Liste de toutes les ressources œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - une description de son mandat;
 - la date de début de son contrat;
 - la date prévue de fin de son contrat;
 - sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

11. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2019-2020, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revus s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

Aucun projet de développement informatique.

De l'information sur les projets informatiques de plus de 100 000 \$ est également disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <http://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

12. Pour chaque projet de développement informatique en infonuagique, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet ;
- b) la nature du projet ;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements généraux.

13. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2019-2020 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - i. au Québec;
 - ii. à l'extérieur du Québec.

Dépenses 2019-2020	Montants (\$)
Location photocopieur + photocopies : en couleur et en noir et blanc	2 665
Cartouches d'impression (imprimantes)	297
Impression/Reprographie (CSPQ, Sodisco, Numerix)	1 650
Frais de déplacement (repas, transport, hébergement, taxis, etc.)	4 542
Formation, congrès, perfectionnement	2 764
Total	11 918

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

14. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2019-2020 ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) les coûts d'acquisition des appareils;
- d) le coût d'utilisation des appareils;
- e) le coût des contrats téléphoniques;
- f) les noms des fournisseurs;
- g) le nombre de minutes utilisées;
- h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

Dépenses 2019-2020	Montants (\$)
Coût d'acquisition des téléphones cellulaires	-
Coûts des contrats téléphoniques	353
Coûts de résiliation des téléphones cellulaires	-

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

35 ans et plus							
	Total	Homme	Femme	Personne handicapée	Anglophone	Autochtone	Communauté culturelle
Emplois supérieurs	1	1	-	-	-	-	-
Cadres	1	1	-	-	-	-	-
Professionnels	4	1	3	-	-	-	1
Techniciens	1	-	1	-	-	-	-
Personnel de bureau	-	-	-	-	-	-	-
Total	7	3	4	-	-	-	1
% par rapport à l'effectif occupé (8)	100 %	42,86 %	57,14 %	-	-	-	14,29 %

- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : b) le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

35 ans et moins							
	Total	Homme	Femme	Personne handicapée	Anglophone	Autochtone	Membre communauté
Emplois supérieurs	-	-	-	-	-	-	-
Cadres	-	-	-	-	-	-	-
Professionnels	1	1	-	-	-	-	-
Techniciens	-	-	-	-	-	-	-
Personnel de bureau	-	-	-	-	-	-	-
Total	1	1	-	-	-	-	-
% par rapport à l'effectif occupé (8)	100 %	100 %	-	-	-	-	-

- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

	Maladie												
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1,0	1,5
Professionnel	1,0	4,1	0,1	2,8	10,0	11,0	3,5	2,0	1,4	1,2	3,0	3,0	43,2
Techniciens et assimilés	1,0	0,5	0,0	0,0	2,0	1,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	5,1
Personnel de bureau	0,0	13,0	20,0	23,0	22,0	21,0	23,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	137,0
Total	2,0	17,6	20,1	25,8	34,0	33,0	26,5	18,1	1,4	1,2	3,0	4,0	186,8

- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

Maladie					
	Inférieur à 10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	Total général
Emplois supérieurs	1	-	-	-	1
Cadres	-	1	-	-	1
Professionnels	3	2	-	-	5
Techniciens	1	-	-	-	1
Personnel de bureau	1	-	-	-	1
Total	6	3	-	-	9

Valeur estimée					
	Inférieur à 10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	Total général
Emplois supérieurs	0,00 \$	-	-	-	0,00 \$
Cadres	-	9 754,09 \$	-	-	9 754,09 \$
Professionnels	3 445,37 \$	11 613,28 \$	-	-	15 058,65 \$
Techniciens	829,40 \$	-	-	-	829,40 \$
Personnel de bureau	529,69 \$	-	-	-	529,69 \$
Total	4 804,46 \$	21 367,37 \$	-	-	26 171,83 \$

- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

		Heures											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Professionnels	Payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Compensées	31,3	16,3	39,8	-	7,5	65,0	4,5	49,3	7,8	9,5	12,3	243,1
Fonctionnaires	Payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Compensées	3,3	-	8,0	-	-	-	-	-	-	-	-	11,3
Total		34,5	16,3	47,8	-	7,5	65,0	4,5	49,3	7,8	9,5	12,3	254,3

		Montant en \$												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total \$	
Professionnels	Payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Compensées	992,66	684,84	2 522,04	-	253,94	3 647,43	0	2 754,30	517,18	274,19	523,74	12 170,30	
Fonctionnaires	Payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Compensées	144,98	-	356,88 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	501,86	
Total		1 137,64	684,84	2 878,92	-	253,94	3 647,43	0	2 754,30	517,18	274,19	523,74	12 672,17	

- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

	Vacances												Total
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
Emplois supérieurs	0,0	0,0	0,0	2,0	1,0	0,5	10,0	0,0	3,0	1,0	5,0	0,0	22,5
Cadre	0,0	0,0	3,0	0,0	15,0	0,0	0,0	0,0	3,0	2,0	0,0	0,0	23,0
Professionnel	0,0	0,5	10,0	24,0	35,0	0,0	0,0	0,0	3,0	15,0	1,5	0,0	89,0
Techniciens	2,0	0,5	1,0	2,5	15,5	0,5	5,0	0,0	2,5	0,0	0,5	0,5	30,5
Total	2,0	1,0	14,0	28,5	66,5	1,0	15,0	0,0	11,5	18,0	7,0	0,5	165,0

- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

	Vacances				Total général
	Inférieur à 10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	
Emplois supérieurs	-	1	-	-	1
Cadres	1	-	-	-	1
Professionnels	1	5	-	-	6
Techniciens	-	1	-	-	1
Personnel de bureau	-	1	-	-	1
Total	2	8	-	-	10

	Valeur estimée				Total général
	Inférieur à 10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	
Emplois supérieurs	-	27 670,95 \$	-	-	27 670,95 \$
Cadres	-616,35 \$	-	-	-	-616,35 \$
Professionnels	0,00 \$	33 324,89 \$	-	-	33 324,89 \$
Techniciens	-	4 520,48 \$	-	-	4 520,48 \$
Personnel de bureau	-	2 157,75 \$	-	-	2 157,75 \$
Total	-616,35 \$	67 674,07 \$	-	-	67 057,72 \$

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

Au 29 février 2020					
Catégorie d'emploi	Emplois supérieurs	Cadres	Professionnels	Techniciens et assimilés	Total général
Capitale-Nationale	1	1	5	1	8
Total général	1	1	5	1	8

- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.

	Expert	Émérite	Total général
Professionnels	2	1	3

- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

Deux employés bénéficient d'un horaire majoré.

- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

Veillez vous référer à la réponse de la question 15j des renseignements généraux.

- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre d'employés permanents et temporaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

- q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2019-2020 et les cinq années précédentes;

Aucun poste aboli.

- r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la Loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

- s) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : le nombre de postes vacants.

Cinq postes vacants.

16.

- a) Pour chaque ministère et organisme, par direction pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 : le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

- b) Pour chaque ministère et organisme, par direction pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.

Cette mesure a pris fin le 31 mars 2015.

- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2019-2020 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.

Veillez vous référer à la réponse de la question 16 a) des renseignements généraux.

- d) Pour chaque ministère et organisme, par direction pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2019-2020 : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Aucun retraité de la Fonction publique ou parapublique engagé pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2019-2020 en indiquant, pour chacun d'eux :

- l'emplacement de la location;
- la superficie totale pour chaque local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- le coût des aménagements réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail;
- le propriétaire de l'espace loué;
- les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant
- s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse.

Accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques				
Espaces occupés	Superficie totale	Durée du bail	(\$)	Propriétaire
Bureau du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques 875, Grande Allée Est, H3.501	499,59 m ²	Entente d'occupation avec la SQI. C'est la SQI qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée.	129 326	SQI
Bureau de la Direction à l'accès à l'information et protection des renseignements personnels 875, Grande Allée Est, H3.243	350,33 m ²		90 688	
Aucun aménagement et rénovation			--	
Total			220 014	

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27).
<http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

18. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Aucun aménagement et rénovation.

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

L'information fournie inclut les cabinets ministériels. Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale*.

19. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Veillez vous référer à la réponse de la question 18 des renseignements généraux.

20. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres pour 2019-2020 en indiquant, pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2019-2020;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour 2019-2020;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Le ministère de la Justice répondra à cette question pour le Cabinet de M^{me} LeBel et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour le Cabinet de M. Jolin-Barrette.

21. Liste des sommes d'argent versées en 2019-2020, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 26). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

22. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu
- g) les prévisions pour 2020-2021.

Aucun personnel hors structure pour 2019-2020.

23. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

24. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, les sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2019-2020, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d'âge;
- c) prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

25. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

Aucun poste n'a été aboli pour 2019-2020.

26. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, par mission.

Veillez vous référer à la réponse de la question 15j des renseignements généraux.

27. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Aucune affectation pour 2019-2020

28. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant par catégories.

Dépenses 2019-2020	Montants (\$)
Publications du Québec	666
Journaux électroniques et abonnements papier	1 258
SOQUIJ (banques de données – frais de code d'accès)	188
Total	2 112

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

29. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du cabinet ministériel en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

Veillez vous référer à la réponse de la question 28 des renseignements généraux.

30. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Aucune dépense.

***Les informations fournies par les ministères de la Justice et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration incluent respectivement les dépenses du Cabinet de M^{me} LeBel et de M. Jolin-Barrette.**

31. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, de l'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

Ne s'applique pas.

32. Nominations, pour 2019-2020, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et, sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune des personnes;
- d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

Veillez vous référer à la réponse de la question 8 des renseignements généraux.

33. Pour 2019-2020, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :
- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes rencontrées;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

Aucune visite ou rencontre ministérielle.

34. La liste exhaustive de tous les mandats et dossier et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2019-2020 :
- a) Le délai des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre
 - f) l'objet;
 - g) les dates.

Aucun adjoint parlementaire n'a été nommé pour la Réforme des institutions démocratiques.

35. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

36. La liste des ententes et leur nature, signée en 2019-2020 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

37. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

38. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour l'année 2019-2020 et les projections pour l'année 2019-2020.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au Rapport annuel 2019-2020 des ministères et des organismes.

39. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2019-2020 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2020 pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.

40. Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer, de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucune somme reçue.

41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Aucune prime ou boni au rendement.

42. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

En 2019-2020, aucun boni ou autre rémunération variable fondé sur le rendement n'a été accordé au personnel de cabinet ministériel, et ce, conformément à la Directive concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel des cabinets de ministre.

43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocation de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Aucune prime de départ ou d'allocation de transition.

44. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir, pour l'année financière 2019-2020, le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.

45. Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

46. Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et les organismes.

47. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2020-2021 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2019-2020, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2020-2021, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.

48. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en causes ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.

49. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

50. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord 2019-2020 et prévision pour 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

51. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports du Québec pour tous les ministères et organismes.

52. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévision pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports du Québec pour tous les ministères et organismes.

53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes.

54. Liste des aides financières accordées en vertu du programme financés par le Fonds des ressources naturelles.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour tous les ministères et organismes.

55. Liste des aides financières accordées en vertu du programme financés par le Fonds du Plan Nord.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

56. Les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et organismes en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

57. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

a) la dépense totale (opération et capital);

Ne s'applique pas.

b) les grands dossiers en cours;

Les informations sont disponibles au tableau de bord : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>

c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;

d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

e) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements généraux.

58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.

59. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

60. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2019-2020 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

61. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du Conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnelles auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

Dépenses 2019-2020	Montant (\$)
Barreau du Québec	4 649

62. La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministre ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

63. Pour chaque rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, pour chaque rencontre diplomatique et sommet gouvernemental, pour chaque grande rencontre politique et négociation importante de toute nature auxquels prend part le gouvernement du Québec, indiquer :

- a) La date ;
- b) La nature ;
- c) Les participants ;
- d) Si l'événement a eu lieu sur le territoire de la Capitale-Nationale, conformément à l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

64. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) La date ;
- b) La nature ;
- c) Les questions posées ;
- d) Les réponses ;
- e) La firme retenue ;
- f) Les coûts.

Aucun sondage ou enquête n'a été réalisé.

65. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique jeunesse du Québec en 2019-2020.

Aucune somme n'a été dépensée et aucune action n'a été réalisée en 2019-2020.

66. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région, fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2019-2020.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

67. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes en 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

68. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2019-2020.

La liste des contrats octroyés par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2019-2020, s'il en est, est présentée à la réponse à la question 8.

En ce qui concerne les actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels, nous vous informons que, suivant le deuxième alinéa de l'article 29 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous nous devons de refuser de confirmer l'existence ou de donner communication de renseignements dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

69. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique culturelle du Québec en 2019-2020.

Aucune somme dépensée et aucune action réalisée en 2019-2020.

70. Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :
a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ;
b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.

Aucune dépense en publicité.

71. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

72. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens).

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

73. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 « Faire plus, faire mieux ».

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

74. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter ».

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

75. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

76. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : « Contre la violence conjugale, Agissons ».

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

77. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 : « Ensemble, nous sommes le Québec ».

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

78. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

79. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action 2018-2023 : « Un Québec pour tous les âges »

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

80. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la conciliation travail-famille

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

81. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de l'électrification des transports.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

82. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la rétention des travailleurs d'expérience

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

83. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

84. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2019-2020 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande.

Aucun contrat n'a occasionné de coût additionnel.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>.

85. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veillez vous référer à la réponse de la question 8 des renseignements généraux.

86. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2019-2020 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2019-2020 des ministères et organismes.

87. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Ne s'applique pas.

88. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

89. Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2019-2020, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).

L'information concernant les divulgations d'actes répréhensibles sera présentée au Rapport annuel 2019-2020 des ministères et des organismes ainsi qu'au Rapport annuel d'activités 2019-2020 du Protecteur du citoyen.

90. Fournir le budget carbone du ministère et le bilan carbone imputable aux activités et aux programmes du ministère, soit notamment pour 2019-2020 :

- a) Le total des émissions de GES associées aux activités directes du ministère ;
- b) L'estimation des émissions de GES attribuables aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux émissions attribuables aux subventions accordées par le ministère en proportion du montant de ces subventions dans les projets concernés;
- c) L'estimation des réductions d'émissions de GES attribuables aux activités directes et aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux réductions d'émissions découlant d'activités subventionnées par le ministère ainsi qu'aux puits de carbone attribuables au ministère le cas échéant.
 - i) Ventiler ces réductions selon qu'elles soient des réductions relatives ou des réductions absolues d'émissions de GES. Fournir une estimation du coût moyen de ces réductions par tonne de CO2 équivalent.
- d) Le bilan carbone du ministère, soit le total des émissions de GES attribuables au ministère auquel est soustrait le total des réductions d'émissions attribuables au ministère.
- e) Le quota d'émissions du ministère, soit la limite supérieure finie des émissions totales de GES à travers le temps attribuables au ministère qui permettraient d'atteindre les objectifs de réduction des GES du ministère et ainsi la cible de réduction des GES du gouvernement.
- f) Le plan d'action du ministère pour diminuer le bilan carbone du ministère afin de respecter son budget carbone dans le cadre des objectifs de réduction des GES du gouvernement.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

91. Veuillez fournir le nombre d'effectifs attirés à la gestion du Fond vert au sein du ministère ou de l'organisme en 2018-2019 et 2019-2020. Ventiler par poste et fournir la masse salariale totale.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

92. Nombre de postes ouverts pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021 ; et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.

Veuillez vous référer à la question 15m des renseignements généraux.

93. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016.

- a) Nombre de stagiaires reçus;
- b) Heures de stages effectués;
- c) Rémunération totale déboursée.

Nombre de stagiaires pour 2019-2020	Montant
1	11 955 \$

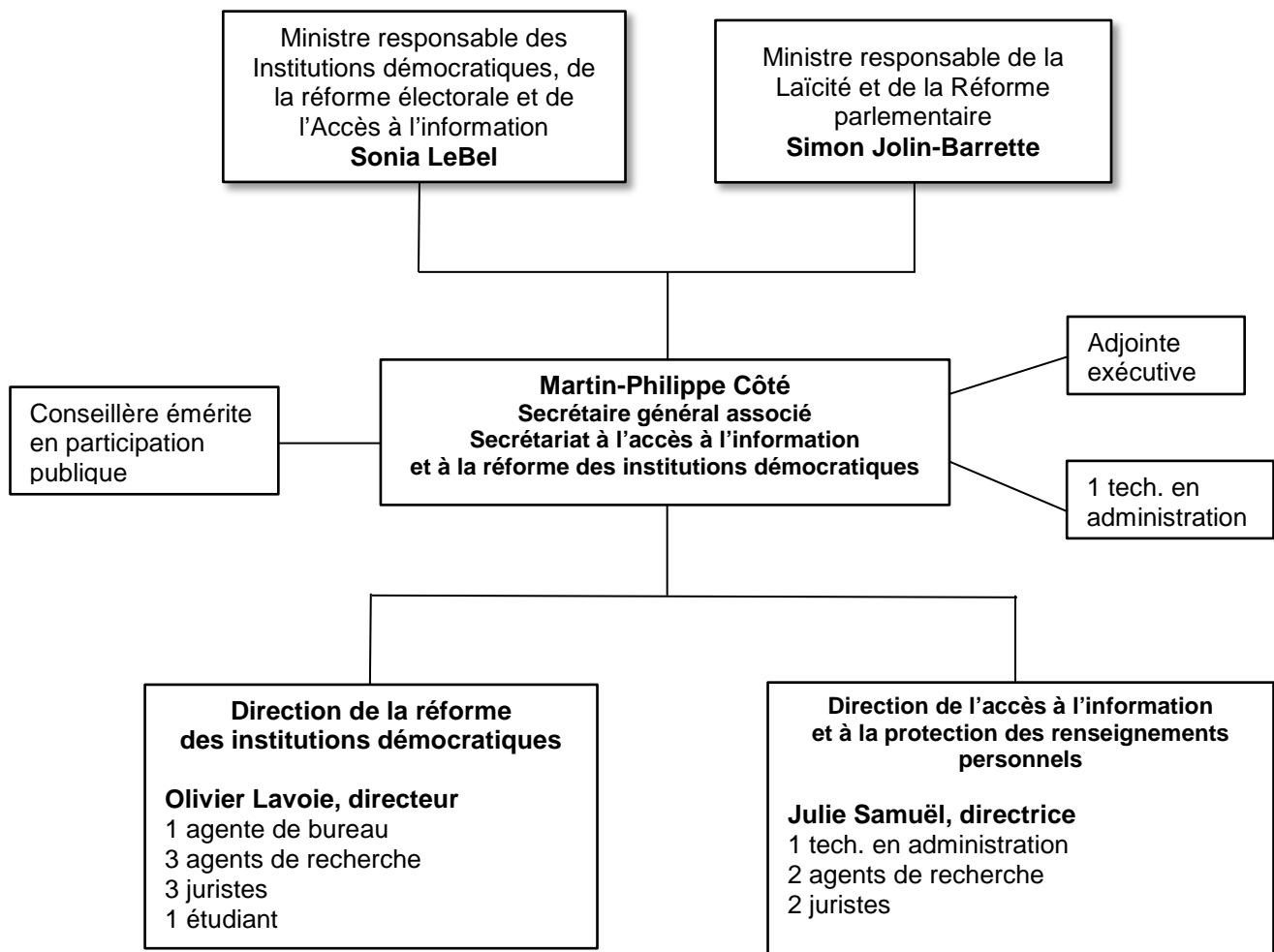
94. Fournir une description de la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région et incluant :

- a) nombre total de véhicules;
- b) le type de véhicules;
- c) le nombre de véhicules hybrides;
- d) le nombre de véhicules hybrides rechargeables;
- e) le nombre de véhicules électriques.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. Organigramme complet du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID), en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
 Ministère du Conseil exécutif
 875, Grande Allée Est, 3^e étage
 Québec (Québec) G1R 4Y8
 Téléphone : 418 528-8024

2. Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat, traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

Aucun contractuel.

3. Copie des notes, mémos, opinions, études, mémoires et de tout autre document produits par le SAIRID, ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le SAIRID a émis des commentaires, des avis ou des recommandations concernant notamment le mode de scrutin, les modalités d'exercice du droit de vote, les règles de financement des partis politiques, le lobbying, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations.

Les documents demandés pourraient être accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). Une demande d'accès peut être adressée au responsable des demandes d'accès du ministère du Conseil exécutif.

4. La liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2019-2020, dont a fait partie le SAIRID avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

PÉRIODE 2019-04-01 À 2020-03-31 – LISTE DES RENCONTRES					
GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	APPORTS DU SAIRID	RÉSULTATS
Comité interministériel jeunesse	Coordonner les activités relatives à la jeunesse sur le plan gouvernemental et participer à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.	SAJ	SAIRID, SAA, SQRC, MEES, MSSS, MF, MIFI, MTESS, MEI, MRI, MFA, MAPAQ, MAMH, MDDELCC, SQRC	Participer aux réunions et aux activités de mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse.	Travaux en continu
Groupe de travail interministériel sur le suivi de l'application du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique	Développer un outil pour l'application du Cadre de référence.	SAIRID	MELCC, Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG), MSSS, MCC, MERN, MAPAQ, MAMH, TEQ, MEES, BAPE	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer un Guide pour la planification d'une démarche de participation publique	Travaux terminés
Accès UniQc	Soutenir la mise en œuvre d'Accès UniQc	MTESS	MJQ, SCT, REVENU QC, Consultants externes	Participer au comité en matière de protection des renseignements personnels pour assurer un déploiement conforme aux lois sur la protection des renseignements personnels	Travaux en continu
Comité aviseur pour la stratégie d'introduction de l'intelligence artificielle	Dépôt d'une stratégie d'introduction de l'intelligence artificielle pour l'administration publique québécoise	SCT	SQIJ, CEST, Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique, MEI, MTESS, MJQ, Scientifique en chef du Québec	Conseiller en matière de protection des renseignements personnels	Travaux en continu

5. La liste des mandats qui ont été confiés au DGE et à la Commission de la représentation électorale, ainsi que l'ensemble des documents et échanges avec le cabinet de la ministre relativement à ces mandats.

Aucun mandat n'a été confié au DGE et à la Commission de la représentation électorale.

6. Indiquer les sommes dépensées pour 2019-2020 par le SAIRID pour l'informatique et les technologiques de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements généraux.

7. La liste des rencontres de la ministre ou du Secrétariat avec la Commission de la représentation électorale en 2019-2020, incluant les dates, les lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes.

Aucune rencontre de la ministre ou du Secrétariat avec la Commission de la représentation électorale.

8. La liste des rencontres de la ministre ou du secrétariat avec le DGEQ en 2019-2020, incluant les dates, les lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes.

La ministre ou le Secrétariat ont des échanges avec le DGEQ. Ces échanges tiennent compte de la particularité de l'institution, c'est-à-dire, une institution indépendante qui relève de l'Assemblée nationale puisque le Directeur général des élections est nommé par l'Assemblée nationale.

9. Bilan du taux de participation aux élections municipales, scolaires et provinciales qui se sont tenues en 2019-2020.

Aucune élection générale municipale, scolaire ou provinciale ne s'est tenue en 2019-2020.

10. Études, analyses ou autres travaux entrepris afin de favoriser la participation électorale.

Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques produit plusieurs analyses visant à soutenir et à conseiller le gouvernement en matière d'institutions démocratiques, de participation citoyenne et de laïcité.

Les documents demandés pourraient être accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). Une demande d'accès peut être adressée au responsable des demandes d'accès du ministère du Conseil exécutif.

11. Études, analyses ou autres travaux entrepris afin de favoriser la participation électorale afin de favoriser les candidatures féminines aux élections.

Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques produit plusieurs analyses visant à soutenir et à conseiller le gouvernement en matière d'institutions démocratiques, de participation citoyenne et de laïcité.

Les documents demandés pourraient être accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). Une demande d'accès peut être adressée au responsable des demandes d'accès du ministère du Conseil exécutif.

12. Concernant le projet du gouvernement de modification du mode de scrutin :
- tout étude, analyse ou document produit par le Secrétariat, le DGEQ, la Commission de la représentation électorale ou par un organisme externe à la suite d'une demande du Secrétariat ou de la ministre;
 - toutes les organisations, les personnes et les acteurs de la société civile rencontrés par la ministre, son cabinet et/ou le Secrétariat. Indiquer les personnes présentes;

Les documents demandés sont essentiellement constitués de renseignements confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). L'évaluation de l'accessibilité de chaque renseignement doit être déterminée par le responsable de l'accès du ministère du Conseil exécutif dans le contexte du traitement d'une demande déposée en vertu de cette loi.

- tous les frais reliés à ces consultations;

Veillez vous référer à la réponse de la question 13 des renseignements généraux.

- le nombre d'effectifs reliés aux travaux sur le changement de mode de scrutin.

Veillez vous référer à la réponse de la question 15j des renseignements généraux.

13. Concernant le projet de référendum préalable à la modification du mode de scrutin :
- a) tout étude, analyse ou document produit par le Secrétariat, le DGEQ, la Commission de la représentation électorale ou par un organisme externe à la suite d'une demande du Secrétariat ou de la ministre ;
 - b) toutes les organisations, les personnes et les acteurs de la société civile rencontrés par la ministre, son cabinet et/ou le Secrétariat. Indiquer les personnes présentes ;

Les documents demandés sont essentiellement constitués de renseignements confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). L'évaluation de l'accessibilité de chaque renseignement doit être déterminée par le responsable de l'accès du ministère du Conseil exécutif dans le contexte du traitement d'une demande déposée en vertu de cette loi.

- c) tous les frais reliés à ces consultations ;

Veillez vous référer à la réponse de la question 13 des renseignements généraux.

- d) le nombre d'effectifs reliés aux travaux sur le référendum.

Veillez vous référer à la réponse de la question 15j des renseignements généraux.

-
14. Pour respecter le délai d'implantation d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire dans un délai de 30 mois, à combien s'élève le besoin en ressources humaines et financières additionnelles du DGEQ ?

Veillez vous référer au document suivant disponible sur Quebec.ca :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/premier-ministre/externe/reforme_scrutin/Loi_nouveau_mode_scrutin.pdf?1572636097

-
15. Total de toutes les sommes versées au Mouvement Démocratie Nouvelle ainsi que les conditions associées à ces sommes. Détailler les échanges de la ministre, son cabinet et/ou le Secrétariat avec le Mouvement Démocratie Nouvelle.

Le 26 février 2019, le Gouvernement du Québec a annoncé un appui financier de 225 000 \$ sur deux ans au Mouvement pour une démocratie nouvelle afin qu'il poursuive sa mission de communication et d'éducation visant à faire connaître les grandes lignes de la réforme du mode de scrutin.

-
16. Tous les montants versés à des organismes de recherche, des initiatives communautaires, groupes de pression ainsi que les justifications pour les sommes versées et les détails des contrats.

Aucun contrat.

-
17. Tout document de simulation de la carte électorale en fonction du mode de calcul de l'attribution des sièges de régions.

Veillez vous référer au document suivant, disponible sur Québec.ca :

[Simulation – Mode de scrutin mixte avec compensation régionale](#)

-
18. Tout document produit concernant l'utilisation des données personnelles des électeurs par les partis politiques. Copie des échanges avec le DGEQ sur ce sujet.

Les documents demandés pourraient être accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). Une demande d'accès peut être adressée au responsable des demandes d'accès du ministère du Conseil exécutif.

-
19. Liste des mandats qui ont été confiés au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale par la ministre ou le Secrétariat en 2019-2020.

Aucun mandat n'a été confié au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale.

-
20. Liste de tous les appels d'offres lancés par le Directeur général des élections en 2019-2020. Liste des organismes soumissionnaires et copie des soumissions.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.

21. Liste des appels d'offres annulés par le Directeur général des élections en 2019-2020 ainsi que les raisons justifiant les annulations :

- a) copie des soumissions;
- b) firme ou individu ayant obtenu le contrat ou le mandat;
- c) copie du contrat.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.

22. Nombre total d'infractions émises par le DGEQ en 2019-2020. Ventilé par parti politique.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.

23. Nombre total d'infractions émises pour le financement illégal en 2019-2020 ainsi que les sommes totales impliquées (en matière de montant fraudé). Ventiler par parti politique.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.

24. Nombre d'infractions émises par le DGEQ en 2019-2020 :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de la propre initiative du DGEQ :

indiquer pour chacune des infractions :

- I. le nom de l'individu ou de l'organisme visé;
- II. son affiliation partisane;
- III. l'objet de l'infraction;
- IV. le résultat de l'infraction (verdict de culpabilité);
- V. le montant d'amende octroyé, si l'individu ou l'organisme a plaidé coupable ou a été reconnu coupable.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.

25. Les économies anticipées suite à l'abolition des élections scolaires par le projet de loi n°40.

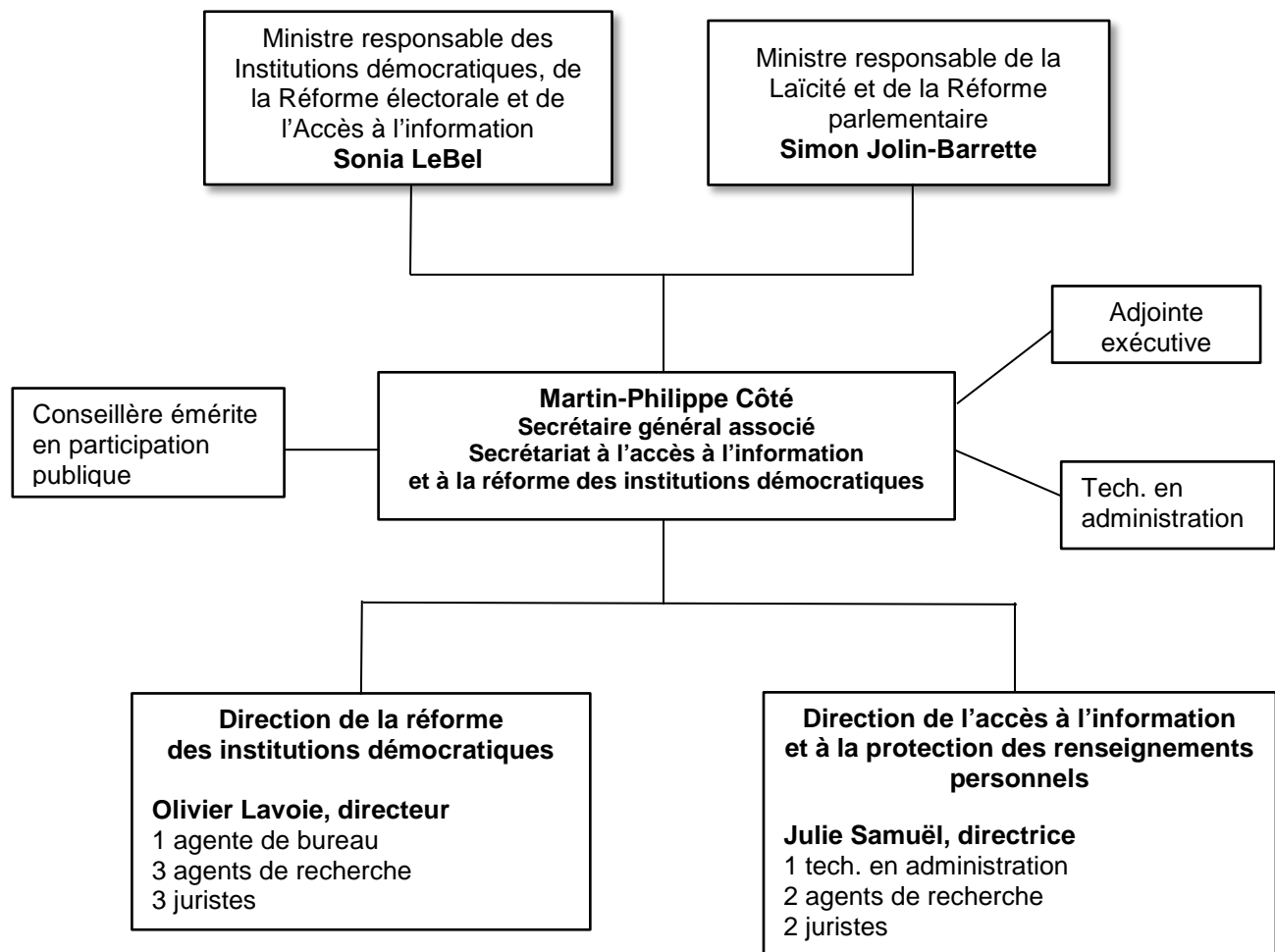
Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.

26. Les coûts prévus pour les prochaines élections scolaires dans le réseau anglophone.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.

SECTION 3 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

1. Organigramme complet du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID), en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
 Ministère du Conseil exécutif
 875, Grande Allée Est, 3^e étage
 Québec (Québec) G1R 4Y8
 Téléphone : 418 528-8024

2. Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat, traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

Aucun contractuel.

3. Copie des notes, mémos, opinions, études, mémoires et de tout autre document produits par le SAIRID, ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le SAIRID a émis des commentaires, des avis ou des recommandations concernant notamment le mode de scrutin, les modalités d'exercice du droit de vote, les règles de financement des partis politiques, le lobbying, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale et les suites à donner aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC). Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations.

Les documents demandés pourraient être accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). Une demande d'accès peut être adressée au responsable des demandes d'accès du ministère du Conseil exécutif.

4. La ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020 par le SAIRID pour des notes, des mémos, des opinions, des études, des mémoires et tout autre document produits à l'interne ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le SAIRID a émis des commentaires, des avis ou des recommandations concernant, notamment, le mode de scrutin, les modalités d'exercice du droit de vote, les règles de financement des partis politiques, le lobbying, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, et les suites à donner aux recommandations de la CEIC. Préciser la nature de ces commentaires, avis de la CEIC.

Dépenses 2019-2020	Montants (\$)
Richard Nadeau	24 500

5. La liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2019-2020, dont a fait partie le SAIRID avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

PÉRIODE 2019-04-01 À 2020-03-31 – LISTE DES RENCONTRES					
GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	APPORTS DU SAIRID	RÉSULTATS
Comité interministériel jeunesse	Coordonner les activités relatives à la jeunesse sur le plan gouvernemental et participer à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.	SAJ	SAIRID, MEES, MSSS, MF, MIDI, SAA, MTESS, MESI, MRIF, MFA, MAPAQ, MAMH, MDDELCC, SQRC	Participer aux réunions et aux activités de mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse.	Travaux en continu
Groupe de travail interministériel sur le suivi de l'application du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique	Développer un outil pour l'application du Cadre de référence.	SAIRID	MELCC, Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG), MSSS, MCC, MERN, MAPAQ, MAMH, TEQ, MEES, BAPE	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer un Guide pour la planification d'une démarche de participation publique	Travaux terminés
Accès UniQc	Soutenir la mise en œuvre d'Accès UniQc	MTESS	MJQ, SCT, REVENU QC, Consultants externes	Participer au comité en matière de protection des renseignements personnels pour assurer un déploiement conforme aux lois sur la protection des renseignements personnels	Travaux en continu
Comité aviseur pour la stratégie d'introduction de l'intelligence artificielle	Dépôt d'une stratégie d'introduction de l'intelligence artificielle pour l'administration publique québécoise	SCT	SQIJ, CEST, Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique, MEI, MTESS, MJQ, Scientifique en chef du Québec	Conseiller en matière de protection des renseignements personnels	Travaux en continu

6. La liste des mandats qui ont été confiés au DGE et à la Commission de la représentation électorale.
Aucun mandat n'a été confié au DGE et à la Commission de la représentation électorale.

7. La liste des correspondances, des demandes ou des mandats adressés au DGE en vertu du décret 6-2019 adopté le 16 janvier 2019 et publié à la Gazette officielle du Québec du 6 février 2019.

Les documents demandés sont essentiellement constitués de renseignements confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). L'évaluation de l'accessibilité de chaque renseignement doit être déterminée par le responsable de l'accès du ministère du Conseil exécutif dans le contexte du traitement d'une demande déposée en vertu de cette loi.

8. Indiquer, en 2019-2020, pour le SAIRID :
- le nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
 - la liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
 - les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation;
 - la liste des participants à des colloques, à des congrès et les coûts afférents.

Veillez vous référer à la question 13 des renseignements généraux.

9. L'information financière de 2019-2020, ventilée pour chaque événement auquel a participé un membre du SAIRID au Québec et à l'extérieur, en indiquant le lieu, l'événement, les dates, les personnes du SAIRID présentes et, le cas échéant, du cabinet ministériel, en ventilant le montant par frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation (inscription ou autre).

Veillez vous référer aux questions 1 et 13 des renseignements généraux.

10. Indiquer les sommes dépensées pour 2019-2020 par le SAIRID pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veillez vous référer à la question 7 des renseignements généraux.

11. Nombre de personnes ayant signifié leur intérêt pour un poste de dirigeant ou de membre d'organisme nommée par l'Assemblée nationale en 2018-2019 et en 2019-2020, incluant copie de leur *curriculum vitae* accompagné d'une lettre d'intérêt. Ventilation par poste convoité.

Cette question relève du Secrétariat aux emplois supérieurs.

12. « Pour chacune des 5 dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmise au cabinet ministériel pour approbation. »

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

13. Indiquer la liste des rencontres entre la ministre, un membre de son cabinet ou du personnel du SAIRID en 2017-2018 et en 2019-2020 incluant les dates, les lieux et les personnes présentes concernant les suites à donner au :
- volet éthique du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
 - rapport de la Commission des institutions intitulé « Étude du Rapport sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale » avril 2017;
 - rapport du Commissaire au lobbying intitulé « Étude sur l'assujettissement de tous les organismes à but non lucratif aux règles d'encadrement du lobbying, tel que prévu au projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbying » de juin 2016.

Les documents demandés sont essentiellement constitués de renseignements confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c A2-1). L'évaluation de l'accessibilité de chaque renseignement doit être déterminée par le responsable de l'accès du ministère du Conseil exécutif dans le contexte du traitement d'une demande déposée en vertu de cette loi.